

CORRIGE**1) TEXTE (08 points)**

Mon épouse et mon fils ne me sont pas plus chers que mon père et l'Etat. Mais mon père sera défendu par sa majesté et les autres légions défendront le pouvoir romain. Mon épouse et mes enfants que j'ai livrés volontiers à la mort pour votre gloire, à présent loin de votre fureur je les soustrais afin que quel que soit le genre de crime qui menace, qu'il soit grandement expié par mon sang et que ni le meurtre de l'arrière-petit-fils d'Auguste ni l'assassinat de la bru de Tibère ne vous rendent plus coupables.

2) THEME D'IMITATION (04 points)

Uxor et liberi mei procul a furentibus submoti sunt.

3) GRAMMAIRE (03 points)

a) « Non mihi uxor aut filius patre et re publica cariores sunt ».

- Cariores = comparatif
- patre et re publica = ablatif singulier
- Non mihi uxor aut filius sunt quam patres et res publica cariores.

b) Déclinaison de : ceteri exercitus

Nom - Voc : ceteri exercitus

Acc : ceteros exercitus

Gen : ceterorum exercituum

Dat – abl : ceteris exercitibus

4) CONJUGAISON (02 points)

Mode et temps de "appellem"

- Mode : subjonctif
- Temps : Présent